

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 27 décembre 2019

Liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales en Isère en 2020

La modification du régime de publication introduite par la loi Pacte et le décret du 21 novembre 2019 a donné lieu cette fin d'année à un réexamen de la liste des journaux habilités à publier des annonces légales et réglementaires dans le département.

Les journaux habilités par arrêté préfectoral du 24 décembre 2019 à publier les annonces judiciaires et légales dans le département de l'Isère pour l'année 2020 sont les suivants :

- **Pour la presse papier**

- Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné
- Le Courrier Liberté ECONORD Isère
- Le Dauphiné Libéré
- L'Essor Isère
- Le Mémo Isère
- Terre Dauphinoise

- **Pour la presse en ligne**

- Le Dauphiné Libéré
- L'Essor Isère
- Place Gre'net
- Terre Dauphinoise

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone :04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr



@Prefet38